



10/05/2023

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27

Télécopie : 03.20.77.16.20

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission **REF 20231005ACTE16**, Secrétaire : Emmanuelle BLEUSE

### Arrêté de circulation

**Interdiction de stationner, restriction de la circulation et vitesse limitée à 30 km/h, au droit des travaux de branchement eau et réparation, rue du Meunier zone des Moulins**

**du 10 mai au 17 mai 2023 59193 ERQUINGHEM-LYS**

#### Le Maire d'Erquinghem-Lys

*Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,*

*Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,*

*Vu le Code de la route, article L. 411-1,*

*Vu le Code Pénal,*

*Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,*

*Considérant la demande formulée par la société **NOREADE Centre de la Gorgue 736 rue de la Lys CS 60018 59253 LA GORGUE**, qui doit réaliser des travaux de branchement eau et réparation rue du Meunier zone des Moulins*

### ARRETE

**Article 1°)** du 10 mai au 17 mai 2023, le stationnement sera interdit, la circulation restreinte et la vitesse limitée à 30 km/h au droit des travaux de branchement eau et réparation, rue du Meunier zone des Moulins, **59193 ERQUINGHEM-LYS**.

**Article 2°)** La pose et la maintenance de la signalétique, seront à la charge de la société **NOREADE**

**Article 3°)** les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4°)** L'arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication en ligne le 21 mars 2023.

**Article 5°)** M. le Directeur Général des services municipaux ou son représentant, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise par voie dématérialisée :

*M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,*

*M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,*

*Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),*

*Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),*

*La Société SLEMBROUCK,*

*La Société NOREADE,*

*La police municipale,*

*Les archives communales,*

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 10 mai 2023

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

Monsieur Olivier JOUCLA

Conseiller Municipal délégué à la sécurité,  
Aux travaux sur le Domaine Public

